

**Service Urbanisme et Habitat**

Dossier suivi par :  
Antoine CALINE  
Responsable du service  
[Antoine.CALINE@clissonsevremaine.fr](mailto:Antoine.CALINE@clissonsevremaine.fr)  
02 28 00 88 88

Réf. AC/URB

**Mairie de Vieillevigne**

1 place de la Mairie  
44 1116 VIEILLEVIGNE

**Objet : Avis de 'Clisson Sèvre et Maine Agglo' sur le projet de révision du PLU de Vieillevigne**

Madame le Maire,

Après étude du dossier d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vieillevigne, je vous informe que la communauté d'agglomération de 'Clisson, Sèvre et Maine' émet un avis favorable, assorti des remarques et observations ci-dessous.

- Concernant le développement économique

La collectivité prend acte du souhait de la commune de « favoriser l'accueil de nouvelles entreprises » en déclinant « une stratégie multi-site » avec notamment l'extension du parc de Beausoleil sur une superficie de 12 hectares et l'aménagement du parc du Garré sur 30 hectares. La collectivité approuve également la volonté d'une part d'assurer la mutation de la zone du Moulin sans prévoir d'extension et d'autre part de « privilégier le développement du commerce et des services de proximité sur le cœur du bourg ».

Cette décision s'inscrit dans la politique de développement économique menée par 'Clisson, Sèvre et Maine Agglo' sur le territoire.

- Concernant les mobilités

La collectivité prend acte du souhait de la commune d'« enrichir le schéma des circulations pour l'ensemble des modes de déplacement », de la prise en compte dans l'axe n°5 du PADD des différents itinéraires identifiés par le schéma vélo et de l'établissement de plusieurs emplacements réservés visant la sécurisation de carrefours et la création de chemins doux.

- Concernant l'habitat

La collectivité prend acte du projet de développement de la commune visant à « produire des logements permettant de répondre au développement démographique et à la mixité sociale » et conduisant à construire 600 logements lors des 15 prochaines années, conformément à l'objectif envisagé dans le Programme Local de l'Habitat (40 logements par an pour la période 2020-2025). L'objectif de construction de logements sociaux, soit 20% de la production nouvelle de logements, qui reprend l'objectif du SCOT est également conforme à l'objectif fixé dans le cadre du Programme Local de l'Habitat qui devrait être approuvé à la fin de l'année 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations les meilleures.

Copie :  
- Direction  
- Services développement économique, mobilités, SIG